

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2018

Présents :

Bernard BIENVENU, Maire

Marie France FAVIER, Bernard POBEL, Françoise CHANEL, Fabrice GRAS, François BOZONNET, Paulette PACQUELET, Sylvie DUBOIS, Pascal BERTHAUD, Jean-Marc PANIBAL, Maggy JANAUDY, Stéphane SOUQUES, Katy BUATHIER ; Yann CUBY, Stéphanie TRIPOZ, Lydie CLERC, Mireille BROYER

Excusés :

Christian BERNARD a donné pouvoir à Lydie CLERC

Thierry DOSCH a donné pouvoir à Mireille BROYER

Secrétaire de séance : Stéphane SOUQUES

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 7 février 2018.

M. le Maire propose deux modifications :

- Mme Lydie CLERC rejoint la commission Economie-Commerce-Artisanat-Entreprises.
- M. Pascal BERTHAUD remplace M. Fabrice GRAS comme délégué auprès du FC BRESSANS.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que la Préfecture impose que chaque responsable de commission désigne un vice-président.

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu hebdomadaire de la municipalité demeure à destination des élus et n'a pas vocation à être diffusé au grand public.

1. FINANCES

Groupement de commandes gaz - SIEA

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2015, il n'existe plus de tarif réglementé pour l'énergie. De fait, le syndicat intercommunal d'énergie et de E-communication (ou SIEA) propose aux différentes communes un achat groupé pour les commandes de Gaz. L'accord cadre en cours arrive à échéance le 31 décembre 2018. Le SIEA propose de signer une nouvelle convention pour continuer à profiter de cette mutualisation jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

Demande d'aide de l'Etat au titre du FSIL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ce point est retiré de l'ordre du jour puisque les devis sont toujours en attente (Projet d'éclairage pour le monument aux Morts et l'église – Dossier initié par l'ancienne municipalité).

Inscription budgétaire avant vote du budget

Monsieur le Maire signale à l'assemblée, qu'en raison de délais incompressibles (budget 2018 voté au plus tard le 15 avril 2018), deux projets doivent être adoptés dès maintenant pour que les travaux s'engagent sans délais.

- Réfection des feux tricolores : coût 25 074 € TTC
- Marché maîtrise d'œuvre pour le cabinet INFRATECH – travaux d'assainissement sur la route d'Attignat : coût 12 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la mise en œuvre des deux projets.

2. PERSONNEL COMMUNAL


Projet de réorganisation des horaires d'accueil du public en Mairie

Monsieur le Maire rappelle que conformément à sa promesse de campagne – à savoir *accueillir de nouveau la population le samedi matin* - il a demandé au personnel concerné de lui faire une proposition.

Le personnel administratif, à la demande de Monsieur le Maire a proposé le planning suivant :

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	TOTAL
matin	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	9h00 - 12h00	23h00
après-midi	13H30 - 17H00			13H30 - 17H00			7h00
						TOTAL OUVERTURE AU PUBLIC	30 heures

 Fermeture du secrétariat

Monsieur le Maire s'est assuré que la personne volontaire pour assurer les permanences des samedis, le faisait sans pression aucune. Dans cette nouvelle configuration, la mairie sera ouverte au public tous les matins de la semaine et deux après-midi (lundi et jeudi) soit 30 heures/semaine au lieu des 28 heures actuellement. La mairie sera fermée les samedis pendant la période estivale.

Monsieur le Maire informe que ce projet doit obtenir l'accord du comité technique départemental.

Yann CUBY estime que l'ouverture du vendredi après-midi pourrait être judicieuse en raison d'un grand nombre de salariés bénéficiant d'ARTT le vendredi. Marie France FAVIER explique que le choix d'ouvrir le jeudi après-midi au lieu du vendredi après-midi avait pour objectif de préserver un équilibre d'ouverture sur l'ensemble de la semaine.

Mireille BROYER observe que l'agent d'accueil n'aura pas deux jours de congés consécutifs dans cette nouvelle organisation et que cela peut représenter un certain problème. Elle précise également que l'ancienne municipalité avait fermé la mairie le samedi en raison d'une fréquentation limitée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 voix contre (Christian BERNARD, Lydie CLERC, Thierry DOSCH, Mireille BROYER) :

- Valide la nouvelle proposition d'organisation.

Adhésion au service paie à façon du Centre de gestion de l'Ain (CDG)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il souhaite confier la gestion de la paie des agents communaux au centre de gestion de l'Ain afin de sécuriser les délais. Il précise que l'absence actuelle d'un(e) DGS (directeur général des services) et de l'agent en charge de la comptabilité à compter de la mi-mai (futur congé maternité) exigent de recourir aux services du CDG 01, au moins pour l'année 2018.

La prestation de centre de gestion de l'Ain sera facturée 10 € par mois et par agent soit un coût annuel de d'environ 5000 €.

Mireille BROYER demande si la communauté d'agglomération propose ce service. Monsieur le Maire va se renseigner mais avertit toutefois de la facturation de la prestation quel que soit l'opérateur.

Mireille BROYER précise que la phase la plus longue dans le traitement des fiches de paie constitue la collecte des données (absence, récupération...) et non le versement. De fait, Mireille BROYER estime que le gain de temps ne sera forcément garanti.

Monsieur le Maire précise que la durée de la convention est d'un an. Il propose de signer la convention pour cette année, la poursuite de ladite convention sera débattue en 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 3 contre (Christian BERNARD, Thierry DOSCH, Mireille BROYER) :

- Valide la nouvelle organisation.
- Accepte les termes de la convention du service paie du Centre de Gestion de l'Ain ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

3. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire laisse la parole à Lydie CLERC afin de présenter le rapport d'activité 2017 de la médiathèque de POLLIAT. Il en ressort que :

- 5% de visites supplémentaires soit 80 visites ;
- Les jeux de société rencontrent du succès ;
- Les animations 2017 ont été appréciées (1^{ère} page ; spectacles ; histoire racontée par Céline ; bavardages littéraires ...)

Pour 2018, le budget sera de 7200 €

- pour l'achat de livres, DVD...
- pour les animations.

Monsieur le Maire observe que malgré la hausse minimale de fréquentation en 2017, le nombre d'adhérents est hélas en baisse constante depuis plusieurs années.

Lydie CLERC indique que Madame Céline Bouton ne ménage pas ses efforts pour attirer le public mais reconnaît la difficulté d'augmenter la fréquentation.

Monsieur le Maire ajoute qu'il sera nécessaire d'engager une réflexion globale sur ce sujet.

La convention avec le département sera poursuivie puisque la commune respecte ses engagements (matériel ; personnel ; budget alloué...). La médiathèque bénéficiera d'un fond documentaire, d'une formation pour la bibliothécaire ainsi que d'une tablette numérique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

4. COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans chaque commune, il est institué après chaque renouvellement du Conseil municipal, une commission communale des impôts directs composée de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants (pour les communes de plus de 2 000 habitants) désignés par le directeur départemental ou régional des finances publiques à partir d'une liste de contribuables dressée par le conseil municipal.

Cette commission se réunit à la demande du directeur départemental des finances publiques ou de son délégué, et sur convocation du maire au moins cinq jours à l'avance.

La commission est compétente pour :

- dresser avec l'administration la liste des locaux de référence retenus pour la détermination de la valeur locative des biens imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe d'habitation, déterminer la surface pondérée et établir les tarifs d'évaluation correspondants, procéder à l'évaluation des propriétés bâties pour l'assiette des mêmes taxes et arrêter les tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formuler des observations et avis sur la liste annuelle des personnes assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, ou sur les réclamations portant sur une question de fait relative à certains impôts directs locaux et désigner deux de ses membres pour assister aux opérations d'expertise ordonnées par le président du tribunal administratif si la réclamation lui a été soumise ;
- recevoir communication, dans certains cas, des propositions de dégrèvements.

A ce titre, Monsieur le Maire remet à l'ensemble du conseil municipal une liste de contribuables soit 32 noms (16 titulaires et 16 suppléants).

Mireille BROYER demande si les personnes désignées sur la liste en ont été averties. Renseignements pris, Monsieur le Maire indique que c'est l'administration fiscale qui choisit les commissaires parmi les noms proposés. La commune avertira ensuite les commissaires retenus et en cas de refus de leur part, l'administration choisira d'autres commissaires sur la liste proposée. Mireille BROYER aurait souhaité que les personnes proposées soient sollicitées avant que leur nom ne soit transmis à l'administration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 voix contre (Christian BERNARD, Thierry DOSCH, Mireille BROYER) :

- Valide la liste pour la commission communale des impôts directs.

5. COMMISSIONS COMMUNALES - ASSEMBLEES GENERALES

Commission enfance jeunesse

Madame Marie France FAVIER, première adjointe, indique à l'Assemblée que la commission « enfance jeunesse » a fait une analyse du questionnaire du mois de novembre 2017 des parents d'élèves afin de déterminer le rythme scolaire des enfants de Polliat pour l'année 2018-2019.

Il est constaté que pour :

- Les élèves de Maternelle :
 - o Difficultés pour faire des activités l'après-midi
 - o La sieste est nécessaire et juste après les repas
- Les élèves de CE1/CE2 :
 - o La matinée d'école est appréciée
- Les élèves de CMI/CM2 :
 - o Difficultés pour assimiler les apprentissages l'après-midi.

Il apparaît que les plages horaires idéales pour les apprentissages sont le matin de 9h à 11h30 et l'après-midi de 15h à 16h30.

Les résultats du questionnaire révèlent qu'une majorité des parents est favorable à un retour à la semaine de 4 jours. Un allongement de la pause méridienne est très largement souhaité aussi.

La réflexion s'est engagée dès l'automne dernier sous l'égide de l'ancienne municipalité. Les nouveaux élus s'inscrivent donc dans cette démarche.

Monsieur le Maire ajoute que la réflexion doit également tenir compte des paramètres suivants :

- Moyens financiers de la commune
- Familles
- Salariés
- L'A.L.J.
- Les transports scolaires

Pour autant, il rappelle que tous les spécialistes de l'enfance s'opposent à la semaine de 4 jours (académie de médecine, chrono biologistes, chrono psychologues, rapports parlementaires...). Il regrette que l'Etat se soit déchargé sur les communes pour décider du rythme scolaire, ce qui ne peut que créer des tensions entre les partisans du statu quo (4,5 jours) ou du retour aux 4 jours. La fonction régaliennne de l'Etat aurait dû le conduire à imposer une organisation, comme cela a été le cas en 2013 quand il s'est agi de passer aux 4,5 jours... Parce que l'Etat veut supprimer les subventions aux communes pour organiser les TAP (Temps d'Activités Périscolaire) il les laisse aujourd'hui « libres » d'organiser le temps scolaire mais les place de fait devant un important dilemme.

Compte tenu de la sensibilité du sujet, Monsieur le Maire indique que les deux représentants de la commune aux conseils d'école (Mme Favier et lui-même) ne prendront pas part au vote que ceux-ci organiseront. Il préfère que les parents et les enseignants se prononcent indépendamment des élus sachant que c'est le Conseil municipal qui aura le dernier mot en se prononçant définitivement.

Le processus décisionnel est le suivant :

- 2 mars 2018 : Conseil de l'école primaire

- 9 mars 2018 : Conseil de l'école maternelle
- 29 mars 2018 : conseil municipal
- Avis du DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale): Date non connue.

Commission voirie

Monsieur François BOZONNET, adjoint, présente à l'Assemblée le bilan de la première commission voirie du 17 février 2018.

La commission a donné son accord pour les bons de commande signés le 17 novembre 2017 par Christian BERNARD d'une valeur de 30 474 € :

- Champvent et la Folatière: Bordures dans intérieur de virages ;
- Bezaton: Enduits à l'émulsion
- Chemin des marais: Zones de croisement
- Route de Corgenon et Chemin de Montfalconnet.

2 chantiers sont programmés :

- Impasse du stade : Projet à affiner sur la base du devis CMTP
- Chemin de la Croix
-

François BOZONNET va demander des devis pour :

- Chemin du moulin de Polaizé: ponts sur la Veyle et sur la Morte + secteur intermédiaire
- Chemin de la gare – Allée piétonne
- Pont sur la Veyle au moulin de Cure: balustrades

Assainissement

Monsieur François BOZONNET, adjoint, explique à l'assemblée qu'il va demander à l'ADI (agence départementale d'ingénierie) pour le diagnostic des stations et des réseaux, si l'étude doit être étendue au réseau de VIAL. Cette étude obligatoire mais dont le coût n'est pas encore précisé, prendra au moins un an pour être réalisée.

6. QUESTIONS DIVERSES

Syndicat des eaux

Monsieur Pascal BERTHAUD, conseiller, informe le conseil municipal que le syndicat poursuit son plan de renouvellement des canalisations (cf chantier route de Mézériat en janvier dernier). Il y a également un gros projet pour augmenter la capacité de stockage des eaux à SERVAS (sociétés BRESSOR et LA BRESSE).

Enfin, il existe une interrogation sur l'avenir du syndicat par rapport à la communauté d'agglomération. Absorption ou pas du syndicat par CA3B ?

Pré Vulin

Monsieur Bernard POBEL, adjoint, fait pour l'assemblée le point sur la ZAC Pré Vulin :

- Phase 1 : cette phase est quasiment terminée (l'enrobé sera posé en mai).
- Phase 2 : travaux à compter de la fin de la zone 3
- Phase 3 : Sur 24 parcelles à la vente, il y a, à ce jour, 6 ventes et 6 compromis. La deuxième partie de cette phase débutera en 2019
- Phase 4 : Sur le tènement Nord, Monsieur DUBOST retire son permis de construire pour la station-service et de lavage. Un nouveau permis devrait être déposé dans les prochains mois.

Prochain conseil municipal : jeudi 29 mars à 19h30